## Bail location non renouvelé cause demolition

-----

Par caltex974

Bonjour, je viens vers vous pour exposer mon problème car j'ai l'impression que mon proprio (bailleur privé) veut m'arnaquer....

Mon propriétaire m'a avisé par lettre en AR (il a respecté délai 6 mois) qu'il ne renouvellerait pas mon bail car il voulait détruire la maison que je lui loue pour cause de vétusté (sans plus de précisions) et qu'il avait l'intention après la démolition de reconstruire sur le terrain un petit immeuble d'appartements à louer

Je précise que je loue une "case" assez modeste à l'ile de la Réunion et que mon proprio a du faire quelques travaux cette année suite à des infiltrations d'eau depuis le toit........ L'installation électrique n'est pas tip top non plus mais bon je ne vis pas dans un taudis non plus!

Mes questions sont les suivantes

A t'il obligation de me fournir les preuves de ce qu'il avance comme arguments?

A t'il obligation de me faire des propositions de relogement ?

Si il dit lui même que ma maison est vétuste suis en droit en attendant mon départ de demander une réduction de loyer ou de prétendre à une quelconque indemnité ? ?

Je tiens à préciser que je sais par mon voisinage qu'il a souvent argumenté cette démolition pour ne pas renouveler les baux de ses ex-locataires

Merci de votre aide je suis perdue!